

Pré-projet de fusion-cr  ation

Fiche de transmission AU DISTRICT d'appartenance

CDG :

Clubs concern  s :

N�� AFFILIATION	TITRE	Niveau du club – ��quipe 1

Titre envisag   du club issu de la fusion :

Analyse r  glementaire conform  ment    l'Article 39 des R  glementes G  n  raux de la FFF :

Date d'envoi du pr  -projet pour
examen et d  cision    intervenir :

*Le pr  -projet doit   tre transmis au district
pour avis AVANT LE 15 MAI qui transmettra
ensuite    la ligue.
Il doit contenir un programme de
d  veloppement et d'  ducation sportive
(encadrement technique, dirigeants, arbitres,
effectifs)*

Clubs d'un m  me district : ☐ oui ☐ non

*La fusion ne peut   tre r  alis  e qu'entre deux
ou plusieurs clubs d'un m  me district, sauf
exception accord  e par la ligue r  gionale.*

Distance s  parant les clubs : ●
●
●

*La fusion n'est autoris  e que si la distance qui
s  pare les si  ges des clubs concern  s est
inf  rieure ou   gale    15 kms, voie routi  re la
plus courte*

*Les clubs d  sirent fusionner doivent justifier
d'une situation financi  re nette   quilibr  e et
r  gularis  e de toutes   ventuelles situations
d  bitrices vis-  -vis des organismes du football
et de leurs licenci  s*

Date et signature du club :

RESERVÉ AUX INSTANCES

- Situation financière de chaque club (si débiteur) :

CLUB N°	MONTANT DU SOLDE DISTRICT	MONTANT DU SOLDE LIGUE

- Bilan (et avis circonstancié si besoin) du CDG en charge du dossier :

☐ Le club ne remplit pas les conditions préalables de réalisation d'une fusion

OU

☐ Le club remplit les conditions préalables d'une fusion

Date de validation instance départementale :

Commentaires :

Transmission le _____ à la LFPL pour examen et décision à intervenir

Signature du Président de district